

COMPTE-RENDU DU SEMINAIRE DES CORRESPONDANTS HANDICAP

Le handicap psychique

Séminaire Commun réseaux des référents handicap des fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière de Bretagne – Grand Ouest

Judi 28 janvier 2016 (9h30-16h30)

Centre Hospitalier Guillaume Rénier, Institut de formation en soins infirmiers,
15 rue Bois Perrin, 35000 Rennes

Contexte

Principale instance d'échange de pratiques du Handi-Pacte Bretagne, le club des correspondants handicap se réunit chaque trimestre sur un thème stratégique relatif à l'emploi des travailleurs handicapés. Parallèlement, un réseau d'échange de pratiques a été mis en place par le Centre Hospitalier Guillaume Rénier et l'EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique) à destination des centres hospitaliers de la zone Grand Ouest.

Afin de mettre en commun leurs ressources, le Handi-Pacte et l'EHESP organiseront ensemble un séminaire sur le thème sensible du handicap psychique. Quels sont les différents types de troubles psychiques ? Comment les détecter ? Quelle approche privilégier dans une équipe, en fonction des handicaps ? Comment faire vivre un collectif de travail en présence d'un handicap psychique ? Quels outils mobiliser ? Autant de questions sur lesquelles il est indispensable d'outiller davantage l'ensemble des acteurs du handicap dans la fonction publique.

Objectifs du séminaire

- Outiller conceptuellement et opérationnellement les participants en matière de handicap psychique
- Echanger sur les situations rencontrées et les bonnes pratiques identifiées
- Poursuivre la mise en réseau des correspondants handicap des trois fonctions publiques

Programme

9h30-10h00	Petit déjeuner d'accueil
10h00-10h30	Introduction de la journée par Bernard Garin , directeur du CHGR
10h30-11h00	Définition et détection des signes , par le Dr Elisabeth Sheppard , médecin psychiatre
11h00-12h30	Enjeux du handicap psychique dans la fonction publique , par Claire Leroy Hatala , sociologue

12h30-14h00	Pause déjeuner sur place
14h00-14h30	Présentation des dispositifs existants en matière de handicap psychique
14h30-15h30	Etudes de cas en groupes restreints
15h30-16h30	Echanges et conclusions en plénière

Introduction de la journée

La journée a été introduite par Bernard Garin, directeur du Centre hospitalier Guillaume Régnier (CHGR), lequel a rappelé l'engagement de son établissement sur le sujet et l'importance d'accueillir cet événement.

Le cadre de la journée a ensuite été précisé par Marie-Renée Guével (EHESP), Claire Le Boucher (CHGR) et Samuel Sauvage (Handi-Pacte) : pour la première fois, le réseau des référents handicap de l'hospitalière du Grand Ouest et le Club des correspondants handicap ont fait cause commune pour organiser le séminaire.

Les travaux en cours de l'EHESP et du Handi-Pacte ont été brièvement présentés (voir support).

Définition et détection des signes du handicap psychique par le Dr Elisabeth Sheppard

Le Dr Sheppard, praticien hospitalier, psychiatre, présidente de la CME au CHGR, est intervenue sur la définition du handicap psychique et sur la détection des troubles.

Il faut distinguer maladie mentale, santé mentale et handicap. La maladie mentale n'est pas incompatible avec une bonne santé mentale (qui renvoie à au bien-être psychique) et une maladie mentale n'est pas forcément synonyme de handicap. La MDPH 35 accorde une RQTH à toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique pour au moins un an.

Même les spécialistes peuvent avoir des difficultés à définir le handicap psychique. Son caractère invisible le rend difficile à appréhender. On peut pour le moins dire qu'il s'agit d'une difficulté d'adaptation à l'environnement qui ouvre droit à compensation financière et à un accompagnement. La maladie mentale altère le cerveau social c'est-à-dire la personne, son rapport à elle-même et aux autres dans son ensemble et impacte donc l'autonomie.

L'environnement intervient dans l'apparition du handicap d'origine psychique. L'employeur porte donc une responsabilité. Cependant, employeur et médecin n'ont pas le même rôle.

Le Dr Sheppard a ensuite développé les exemples des cas des troubles schizophréniques et bipolaires et leurs conséquences dans un collectif de travail (voir support).

Enjeux du handicap psychique dans la fonction publique, par Claire Le Roy-Hatala

Docteure en sociologie des organisations, Claire Le Roy Hatala a particulièrement étudié le handicap psychique dans les entreprises. Du fait de la relation d'emploi spécifique, la fonction publique a une longue expérience de gestion des troubles psychiques. La loi de 2005 ouvre l'appréhension du handicap : il ne

s'agit plus seulement de gérer les symptômes des troubles psychiques mais aussi leur impact sur la vie sociale ; les médecins ne sont donc plus les seuls intervenants.

Les troubles psychiques ne conduisent pas à des situations de handicap que si les difficultés rencontrées appellent des limitations d'activité.

Il est important de relativiser le caractère fluctuant des troubles psychiques : les rechutes sont généralement progressives et non soudaines. De plus, les employeurs peuvent s'assurer d'avoir des interlocuteurs en cas de difficulté.

En réalité, le handicap psychique n'est pas un cas « spécifique », car il appelle des réponses de droit commun (management individualisé, accompagnement humain...). La prise en compte du handicap psychique implique un travail sur les conditions de travail qui bénéficie à tous mais qui est particulièrement nécessaire pour les personnes vivant avec des troubles psychiques. La capacité d'écoute (il ne s'agit pas d'être un confident mais de savoir entendre « je n'y arrive pas ») est primordiale de même que l'attention à ne pas projeter ce que l'autre peut/ne peut pas faire sans le lui demander directement. Bien plus que le diplôme ou la disparition des symptômes, l'accompagnement constitue le pilier du retour à l'emploi.

Claire Le Roy Hatala a également donné des chiffres sur la réalité des troubles psychiques en France et dans le monde du travail, tout en invitant à la plus grande prudence considérant la variété et l'ancienneté des sources (voir support).

De nombreuses ressources existent. A ce titre, mentionnons la plateforme <http://www.psycom.org/>, le guide du Conseil scientifique du FIPHFP « L'accompagnement des agents en situation de handicap au cours de leur vie professionnelle », publié aux éditions Chronique Sociale (6 €). De même, des initiatives nouvelles (job coaching, clubhouse...) permettent progressivement de démythifier ce type de handicap et d'apporter une réponse adaptée.

Présentation des dispositifs existants

Le FIPHFP propose différentes aides mobilisables sur le handicap psychique. En particulier, il s'agit de noter :

- **Evaluation** : évaluation des capacités professionnelles de la personne compte tenu de son handicap via une approche médicale, professionnelle et sociale (à hauteur de 10 000 €]
- **Soutien** : soutien médico-psychologique assuré par un acteur externe à l'employeur, maximum 4 séances par mois (3000€ / an)
- **Accompagnement** : accompagnement sur le lieu de travail assuré par un service spécialisé externe à l'employeur, maximum 25h hebdomadaires (31 000 € / an)
- **Tutorat** : tutorat assuré par une personne ressource en interne, via une indemnité compensatrice pour la collectivité de 1500 € / an

Dans le but d'éviter la désinsertion professionnelle en raison d'un handicap psychique, l'Agefiph propose 6 PPS mobilisables par les employeurs publics. Fil rouge met en œuvre ces aides que propose l'Agefiph selon une approche globale en deux temps – diagnostic et suivi, qui implique l'agent et son environnement. En particulier, **la PPS « appui-conseil pour le maintien dans l'emploi » peut être mobilisée** :

- pour les salariés dont le handicap survient ou s'aggrave et qui peuvent être menacés dans leur emploi du fait de leur handicap
- pour éviter la désinsertion professionnelle du salarié en difficulté dans son poste de travail pour des raisons liées à son état de souffrance psychique et de handicap

Durée : 30h maximum sur 6 mois maximum, renouvelable.

Etudes de cas

Les études de cas nous ont montré qu'il n'existe pas de solution clé en main face au handicap et notamment face au handicap psychique. Les cas, soumis par les référents handicap, ont été examinés par des groupes de travail en co-développement.

Claire Le Roy-Hatala propose cinq pistes pour faire face à la complexité de la mission des référents handicap :

1° Trouver des relais pour sortir de la solitude de la fonction de référent handicap.

2° Assumer une prise de risque et construire un discours en conséquence.

3° Mobiliser la personne, l'accompagner sans attendre la fin de l'arrêt maladie. Il s'agit d'avancer ensemble.

4° Savoir orienter vers le soin et l'accompagnement. Trop souvent, les personnes ne sont pas suivies.

5° Soutenir les équipes. Elles sont un partenaire important dans la réussite.

Pour conclure la journée, il est annoncé aux participants qu'un questionnaire de satisfaction leur sera envoyé, afin de recueillir leurs remarques et suggestions pour les prochaines rencontres à prévoir.

Liste des personnes présentes :

Nom	Prénom	Organisme	Mail
ACAS	Karine	Centre de gestion du Finistère	kacas@cdg29.bzh
AUDRAIN	Géraldine	Rectorat	geraldine.audrain@ac-rennes.fr
AZZEDINE	Fabienne	EHESP	fabienne.azzedine@ehesp.fr
BANNIER	Mickaël	Fil Rouge	mikael.bannier@filrouge.info
BERTHIER	Laëtitia	CHU de Rennes	lb.laetitia.berthier@gmail.com
BOURGUEUIL	Florence	Ministère de la justice	florence.bourgueuil@justice.gouv.fr
BOUVET	Martine	Rectorat	martine.bouvet@ac-rennes.fr
CABROL	Philippe	Ville de Saint-Brieuc	pcabrol@saint-brieuc.fr
COUDRAYE	Georges	CHU de Rennes	georges.coudraye@chu-rennes.fr
COURGEON	Monique	CHU de Rennes	monique.courgeon@chu-rennes.fr

CRESPIN	Nathalie	Centre Hospitalier Châteaubriant- Nozay-Pouancé	nathalie.crespin@ch-chateaubriant.fr
DUPONT	Valérie	Centre Hospitalier du Cotentin	v.dupont@ch-cotentin.fr
DURIF	Sonia	Rectorat	sonia.durif@ac-rennes.fr
GIRARD	Myriam	AFPA Pays de la Loire	Myriam.Girard@afpa.fr
GUEVEL	Marie Renée	EHESP	marie-renee.guevel@ehesp.fr
HUMEAU	Stéphanie	Centre Hospitalier Châteaubriant- Nozay-Pouancé	stephanie.humeau@ch- chateaubriant.fr
JAFFRES	Fanny	EHESP	fanny.jaffres@ehesp.fr
JAMIN	Florence	Centre Hospitalier de Cholet	florence.jamin@ch-cholet.fr
LABEY-GUIMARD	Viviane	SAMETH Handicap et Emploi	vlg@sameth50.fr
L'HUILLIER	Marie- Claude	DRFIP Bretagne	marie- claudelhuillier@dgfip.finances.gouv.fr
LE BOUCHER	Claire	Centre Hospitalier Guillaume Régnier	c.leboucher@ch-guillaumeregny.fr

LE GUEN - GUILLEMER	Anne	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	Anne.le-guen@cg35.fr
LE ROY HATALA	Claire	Sociologue	leroyhatalaconseil@hotmail.fr
LEBEZVOET	Erwan	Centre Hospitalier Guillaume Régnier	e.lebezvoet@ch-guillaumeregny.fr
LECOQ	Marie- Françoise	Centre Hospitalier du Nord Mayenne	marie-francoise.lecoq@ch-mayenne.fr
LEHARDY	Céline	Rectorat	celine.lehardy@ac-rennes.fr
LEVEN	Virginie	Préfecture des Côtes d'Armor	virginie.leven@cotes-darmor.gouv.fr
MATHIEU	Eve-Anne	Centre Hospitalier de Bretagne Sud	ea.mathieu@ch-bretagne-sud.fr
MAUDET	Fanny	Conseil Régional de Bretagne	fanny.maudet@region-bretagne.fr
MERCKELBAGH	Laurence	Conseil Départemental des Côtes d'Armor	laurence.merckelbagh@cotesdarmor.fr
MERLIERE	Isabelle	Centre Hospitalier de Centre Bretagne	isabelle.merliere@ch-centre- bretagne.fr
MICHALSKI	Estelle	CHU de Rennes	Estelle.HEMONIC@chu-rennes.fr

MOREAU	Isabelle	Plateforme interministérielle d'appui aux ressources humaines	isabelle.moreau@bretagne.pref.gouv.fr
PIERRE	Kerri-Anne	EHESP	kerri-anne.pierre@ehesp.fr
POTTIER	Laurent	AGEFIPH - Délégation régionale Bretagne	l-pottier@agefiph.asso.fr
RAMI	Delphine	AGEFIPH - Délégation régionale Bretagne	d-rami@agefiph.asso.fr
SHEPPARD	Elizabeth	Centre Hospitalier Guillaume Régnier	e.sheppard@ch-guillaumeregny.fr
SAUVAGE	Samuel	Adeo Conseil	SAUVAGE@adeoconseil.com
SOYER	Sylvie	Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine	sylvie.soyer@cdg35.fr
THOMAS	Frédéric	Centre de gestion des Côtes d'Armor	frederic.thomas@cdg22.fr
TIERCIN	Pierrick	Centre Hospitalier de Fougères	ptiercin@ch-fougères.fr